



CCAS
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE PEVRIN

DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

EN SEANCE DE MARDI 17 FEVRIER 2026

Le quorum (au moins de 5 élus présents) étant atteint,

L'assemblée peut valablement délibérer

(Article L2121-25 CGCT)

20 FEV. 2026

N° DE DELIBERATION	OBJET	SENS DES VOTES		
		POUR	CONTRE	ABS
001/2026	Débat sur le rapport d'orientation budgétaire – Année 2026	8		

Le Président du CCAS,
Frédéric GIBELLOT